

# PSDRI à durée déterminée

## 1. PSDRI de dégagement

Le thérapeute vient assister silencieusement à 3 séances de PSDR proposées à son patient pour « dégager » un processus thérapeutique en panne. Alors que l'indication de la thérapie ne semble pas devoir être remise en question, le patient et/ou le thérapeute éprouvent des vécus d'enlèvement, de blocage. Ceux-ci peuvent être compris comme la résultante de mécanismes de clivage, de réaction thérapeutique négative, d'impasse transféro-contretransférentielle qui empêchent tout changement significatif de la situation. La présence du thérapeute aux séances de PSDR lui ouvre, aussi bien qu'à son patient, la possibilité de reprendre lors de leurs séances ce qui semble utile dans ce qui s'est déroulé au PSDR I.

Nous proposons un nombre de trois séances pour ce PSDR à une semaine d'intervalle.

### La procédure à suivre:

- Le thérapeute contacte le coordinateur: **Christophe du Bled** [cdubled@ssmulb.be](mailto:cdubled@ssmulb.be) - Tél. : **02.503.15.56**
- Il est invité à venir présenter brièvement la thérapie de son patient et les questions qui se posent pour lui lors du ROC ( Réunion d'Organisation Clinique, à PsyCampus, le jeudi à 16h30).
- Désignation du meneur de jeu et organisation pratique des trois séances.
- Invitation est faite au thérapeute de venir partager avec nous un après- coup si il le juge opportun.

Les honoraires pour le patient s'élèvent à 17€/séance. Ils sont à payer au meneur de jeu à l'issue de celle-ci. Un ticket de mutuelle est demandé en outre pour chaque séance. Si le patient n'est pas inscrit au préalable dans un des sièges du SSM ULB, il est inscrit comme patient dans l'équipe d'appartenance du meneur de jeu. Le paiement éventuel d'honoraires supplémentaires par le patient à son thérapeute est à décider par le thérapeute.

## 2. PSDRI de remobilisation

Le patient vient pour 3 à 5 séances afin de se mettre au travail dans un dispositif spécifique parallèlement à la poursuite de sa cure. A la différence du PSDRI de dégagement, le thérapeute n'assiste pas aux séances. Il s'agit ici de tenter de nourrir la thérapie d'un patient en manque d'épaisseur psychique ou buttant contre des traumatismes insuffisamment mobilisables par un dispositif purement verbal. A l'occasion des séances de PSDRI, la mise en mouvement du corps au travers des jeux et au contact des différents intervenants, offre la possibilité de remobiliser un processus en risque de panne sans que l'indication de la thérapie elle-même soit remise en question.

Cette courte série de séances peut être éventuellement renouvelée après un temps de « digestion » de quelques semaines à quelques mois.

### La procédure à suivre :

- Le thérapeute contacte le coordinateur: **Christophe du Bled** [cdubled@ssmulb.be](mailto:cdubled@ssmulb.be) - Tél. : **02.503.15.56**
- A priori, l'idée serait de s'en tenir à transmettre des informations générales sur le patient et le déroulement de la thérapie de manière à laisser l'espace du psychodrame le plus ouvert possible
- Si accord, le thérapeute est invité à communiquer à son patient les coordonnées du meneur de jeu proposé qui s'organise avec lui.

Si vous souhaitez en savoir plus sur différentes applications du PSDRI, des membres de l'équipe du SSM ont rédigé sur ces questions avec Marc Hayat : « *Le psychodrame psychanalytique métathérapeutique* » : éd De Boeck 2008).

Réunion d'organisation clinique à PsyCampus, Avenue A. Buyl 127 à 1050 Bruxelles le jeudi à 16h30.  
Honoraires : 6 euros la séance.